

PONT-SAINT-MAXENCE, le 28 avril 2011

Mesdames, Messieurs les pétitionnaires  
De la commune de SACY LE PETIT

Représentés par  
M. Thierry JANOT et M. Alain  
D'HAYER

N/Réf. N°204-29-04-11/GB/DD

Objet : Réorganisation de la collecte des déchets verts

Messieurs,

Nous accusons réception de la pétition établie au sein de la commune de SACY LE PETIT, suite à laquelle nous souhaitons apporter les réponses suivantes :

Les 44 élus communautaires, réunis en séance du 30 juin 2010, ont décidé à la majorité (trois abstentions, une opposition) d'entériner la proposition de la Commission Environnement, de réduire la collecte des déchets verts à un ramassage bimensuel, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, d'où découle le plan de prévention des déchets dans lequel la CCPOH s'est engagée en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Régional, la réduction de cette collecte émane d'un travail mûrement réfléchi des élus de la Commission Environnement, qui ont débattu de ce sujet au cours de nombreuses réunions. Les intérêts de cette nouvelle orientation ont été déterminants : favoriser une démarche logique et écologique, développer l'éducation à la valorisation matière, pour favoriser le compostage des déchets fermentescibles (déchets de table), réduire les coûts de dépenses des ordures ménagères.

Sur le fond, la collecte des déchets verts est une aberration écologique puisqu'elle consiste à déplacer des matières organiques et rompre un écosystème.

Pour rappel une tonne de déchets verts revient à plus de 104 euros la tonne à la collectivité donc aux contribuables.

L'impact de cette décision sur les habitants a bien évidemment été mesuré, c'est la raison pour laquelle un programme de compostage a été lancé en parallèle afin d'amener l'utilisateur à se réorganiser progressivement. Il est accompagné par un plan de communication et de

**Communauté de  
Communes des Pays  
d'Oise et d'Halatte**

1, rue d'Halatte  
BP 20255 - 60722  
Pont-Sainte-Maxence Cedex

Tél. : 03 44 70 04 01  
Fax : 03 44 70 04 02  
www.ccpo.h.fr

formation ambitieux. Ce programme permet aussi aux habitants de composter les déchets fermentescibles ( ex : déchets de table) et d'éviter des dépenses inutiles et de faire fonctionner un incinérateur mal à propos.

A ce jour, il est donc possible :

- d'acquérir un composteur pour une somme de 10 €, grâce à une aide financière de l'ADEME et du Conseil Général de l'Oise (à ce jour, 650 composteurs ont été vendus).
- De gérer différemment ses gazons et pelouses, sans courir systématiquement à la déchetterie.

Nos services restent à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Espérant avoir répondu à votre attente,

Recevez, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le Président,  
Le Vice-président,  
En charge de l'Environnement,



Gérard BIDAULT



Copie : Monsieur Le Maire de Sacy Le Petit.